



Piétonnisation de la rue de Paris : redonner un nouvel élan au cœur de ville

Voilà un an, la majorité municipale décidait de mettre en œuvre la piétonnisation d'une partie de la rue de Paris et de la place de la Victoire, accompagnée d'une modification du stationnement. L'objectif affiché était de sauver les commerces de proximité en rendant le centre-ville aux piétons.

Un premier bilan plus que contrasté

Avec le recul d'une année, nous pensons indispensable que la municipalité prenne des mesures afin de préserver les commerces de proximité, d'accélérer le développement des mobilités douces, sans remettre en cause la piétonnisation du cœur de ville, objectif que nous défendons afin d'apaiser le centre-ville, de le rendre plus agréable et d'**aller dans le sens d'une véritable transition écologique**, tel que nous l'avions proposé dans nos programmes lors des élections municipales en 2020.

Si nous saluons le fait que les places de la Victoire et de la mairie ont été libérées des voitures, **nous déplorons des décisions hasardeuses, parfois incompréhensibles**, prises par la majorité municipale, décisions qui ont été accompagnées d'investissements coûteux et néfastes, même du point de vue de la transition écologique :

- **Un nouveau plan de stationnement compliqué et des tarifs élevés** : la grille tarifaire a découragé la fréquentation des commerces de la rue de Paris et pénalisé les personnes travaillant au centre-ville.
- **La suppression incompréhensible, pour une ville de banlieue, de la gratuité entre 12 h et 14 h** impacte les restaurants qui devraient au contraire être soutenus comme points d'attractivité face à la concurrence en périphérie. Sans oublier des tarifs exorbitants (plus élevés qu'à Paris) pour les résidents du centre-ville.

- **La création de 300 places de parkings souterrains sous-fréquentés** : ces investissements onéreux pour la commune n'ont pas rencontré à ce jour le succès escompté par la majorité municipale et représentent un coût conséquent non seulement en investissement mais aussi du point de vue de la dette CO₂ pour le dernier parking construit (parking souterrain très coûteux en CO₂!).
- **Un cheminement piétonnier reporté sine die** entre l'extrémité Ouest des quais de la gare RER B de Palaiseau et la mairie via la rue Louis Blanc (cf. « scénario 2 » Palaiseau Mag' de décembre 2022). Cet accès, qui devait déboucher au niveau de la section piétonne prévue à cet effet, n'est malheureusement plus à l'ordre du jour.

S'assurer d'un bienfait pour toutes et tous

Ces décisions ont envoyé de mauvais signaux qui ont conduit à une baisse très conséquente du chiffre d'affaires pour la quasi-totalité des commerces concernés et à des suppressions d'emplois. Face à la détresse exprimée par nombre de commerçantes et de commerçants, **nous regrettons l'attitude de fermeture et le manque de considération du maire et de la majorité municipale**. La mairie a pourtant la chance d'avoir, en l'Essor Palaisien, un partenaire constructif et représentatif de la majorité des commerçants, ce que n'ont pas toujours les villes aux alentours.

Réussir la piétonnisation du centre-ville dans la durée nécessite d'accompagner les commerces, en grande majorité indépendants, en tenant compte de leur fragilité économique depuis le Covid et la hausse des prix de l'énergie. C'est s'assurer qu'une telle transition puisse s'opérer de manière progressive avec la vérification d'un bienfait pour toutes et tous à chaque étape, y compris d'un point de vue économique.

Simplifier et rendre plus lisible l'accès au centre-ville pour toutes et tous

Un changement des conditions d'accès et de stationnement nous semble nécessaire afin de simplifier et de rendre plus lisible l'accès au centre-ville pour toutes et tous avec notamment :

- **Un plan de stationnement simplifié** dans les rues les plus proches de la rue piétonne et une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- **Une plus grande fréquence des navettes** allant au centre-ville afin de favoriser l'accès des piétons venant des quartiers périphériques.
- **Un stationnement gratuit** entre 12 h et 14 h comme dans toutes les villes avoisinantes, gratuit pour les personnels de santé en plus des personnes en situation de handicap, et avec l'heure gratuite sécable par quart d'heure.
- **Une offre d'abonnement résidentiel** à 30 € par an (avec un tarif de stationnement de 0,25 €/jour ou 1 €/semaine).

En tant qu'élu-es de la Ville nous avons la responsabilité d'avoir une vision globale des problèmes. Tant que des conditions de réussite pour toutes les actrices et acteurs ne sont pas réunies a minima, nous pensons utile d'envisager dans l'immédiat, afin de ramener la sérénité entre toutes les parties concernées :

- **Une piétonnisation le mercredi après-midi et le week-end à partir du vendredi 16 h**, et la section de voie piétonne devant la mairie uniquement lors d'évènements, **solution temporaire** que nous espérons la plus courte possible.
- **Une « zone de rencontre » limitée à 20 km/h étendue** à toute la rue de Paris, afin de favoriser les mobilités douces et la cohabitation paisible entre tous les modes de transports.

Nous demandons que ces mesures soient donc appliquées dès à présent, le temps d'élaborer un plan de piétonnisation pérenne, en véritable concertation avec les différentes actrices et acteurs concernés ainsi que les conseils de quartier.

Nous réaffirmons notre attachement à une piétonisation qui va dans le sens de l'histoire, favorise les circulations douces et qui rencontre une large adhésion des habitant.e.s.

**Communiqué des groupes municipaux
Citoyens Engagés pour Palaiseau et La Conviviale écologiste et fraternelle
et Yves Marignac conseiller municipal**

Palaiseau, le 5 juin 2024